



Famille recomposée / femme non propriétaire

Par **Jesaispas**, le **10/05/2015** à **22:46**

Bonsoir ,

Je suis mariée (sans contrat) .

Mon mari a 2 enfants d une précédente union et nous avons 1 enfant en commun .

Nous vivons dans la maison de mon mari (acquérie avant le mariage) . Sur ce même terrain son trouve une autre maison , ou sont logés ses parents , mais toujours au nom de mon mari .

Que se passe t il si nous divorçons ?

Que se passe t il si il décède avant moi ?

J ai cru comprendre que l épouse non propriétaire a un droit de viager jusqu a sa mort , mais son aînée n ayant que 13 ans de différence avec moi sera forcément lésée (héritera théoriquement très tard !) , est ce que c est pris en compte ?

Le droit de viager se fera t il sur les 2 maisons ?

Merci pour vos réponses